

**COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 26 NOVEMBRE 2018**

Au programme de ce CTM, normalement le dernier de la mandature :

- Projet de loi de finances 2019, notamment pour les Ministères sociaux
- Echanges sur les propositions des Préfets dans le cadre de CAP 2022 sur l'organisation territoriale des services
- Projet de décret sur le nouvel établissement de la formation professionnelle France Compétences
- Projet de décret transférant les sanctions administratives contre les demandeurs d'emploi à Pole emploi
- Projet d'arrêté sur la commission ministérielle d'action sociale (*non traité faute de temps*)
- Charte d'audit interne et code de déontologie de l'IGAS (*non traité faute de temps*)
- Projet de décret toilettant le code du travail en remplaçant « inspecteurs du travail » ou « inspecteurs du travail et contrôleurs du travail » par « agent-e-s de contrôle (*non traité faute de temps*)
- Projet d'arrêté sur les créations, suppressions et répartitions des unités de contrôle (*non traité faute de temps*)
- Offre nationale de formation 2019 (*non traité faute de temps*)

**Car oui, l'administration déclare adorer le dialogue social, mais uniquement sur une demi-journée !  
Pour les points non traités, on repassera.**

La séance a été présidée par Mme FOURCADE, Secrétaire Générale des Ministères Sociaux, accompagnée de notre nouveau DRH, Monsieur BERNARD.

Le nouveau DRH a commencé par se présenter, de ce CV convenu nous avons retenu les propos suivants : « *J'ai toujours été DRH dans ma vie* », « *Je suis très attaché au dialogue social* », « *Dans le management il faut être exigeant et bienveillant.* » et enfin, en parlant de CAP 2022 et des réformes à venir : « *Je suis très content d'arriver à ce moment-là dans la fonction publique* ».

### **Déclaration préalable de SUD TAS lors de ce CTM**

*Le 23 octobre 2018, la ministre du travail a prononcé un discours auprès des Direccte. Celui précise dans sa première partie qu' « une présentation moins détaillée aura lieu pour les organisations syndicales vers le milieu du mois de novembre. » En effet, la présentation transmise vendredi dernier pour aujourd'hui n'est pas détaillée et de plus, fallacieuse !*

*Lors de la réunion du 6 novembre, la ministre s'était engagée auprès des OS à communiquer l'ensemble des projets des préfets de régions. A la place nous avons droit à un PPT de 17 pages, très aéré, qui ne fait qu'effleurer la surface du plan social à venir.*

*Notre propre analyse des projets des préfets de régions que nous avons pu récupérer montre au contraire des propositions très précises, tout azimut et visant à réduire les services publics fournis par les Direccte.*

## **Pour exemple :**

### **ARA :**

*« Modifier le statut des inspecteurs du travail avec intégration dans le droit commun des fonctionnaires, à savoir répondre à des objectifs précis de la part de leur hiérarchie lorsque le besoin s'en fait sentir. »*

*Revoir le découpage en section*

*Suppression UD Drome : une UC interdépartementale détachée et service emploi rattaché à la DDCSPP.*

### **Occitanie**

*Maintien des UD Direccte mais sur le long terme, proposition de fusion dans le Gard et aussi dans les Pyrénées-Orientales avec en préalable un rapprochement physique des services permettant de créer une DDCSPP.*

***Nous voyons donc que ce que vous appelez des projets marginaux, à savoir la fusion de services déconcentrés et l'explosion des UD des Direccte, est en réalité proposé dans plusieurs départements et pas seulement en Dordogne.***

*La présentation est également fallacieuse : alors que la ministre a déclaré « qu'aucun projet de réorganisation n'était dans les tuyaux » celle-ci a ajouté qu'il ne fallait jamais dire jamais.*

*Pour cause, deux semaines avant, le 23 octobre à Paris, elle annonçait devant les DIRECCTEs lors des journées de l'encadrement :*

*« nous allons revoir l'organisation de l'inspection, son management, et nous sommes au début d'une transformation qui vous donnera les moyens de conduire une politique d'intérêt général de contrôle ».*

***La Ministre a donc sciemment menti devant les organisations syndicales.***

*Ce mensonge ne fait que s'ajouter à la liste des mensonges de l'administration durant les 4 dernières années :*

- *La réforme de l'Inspection du Travail devait assurer une meilleure efficacité des services, avec maintien des effectifs de contrôle. Il en a résulté des suppressions de postes et une désorganisation générale et continue des services.*
- *Des négociations sur l'avenir des contrôleur-e-s du travail ont été ouvertes, alors qu'aujourd'hui le seul avenir qui s'offre à eux est de rester dans un corps agonisant sans perspective de carrière.*
- *Il était annoncé en 2014 une ouverture dans le corps des SA pour les adjoint.e.s qui se sont vues fermer les portes du corps des contrôleur-e-s. Or les recrutements par examen professionnel sont faméliques et les taux de promotion actuels ne leur permettent aucune évolution de carrière.*
- *Le RIFSEEP devait nous permettre, selon Monsieur BLONDEL, de « dessiner une politique indemnitaire harmonisée » !!! Quelle est votre définition de l'harmonisation ? Les montants de CIA sont différents selon les régions, les proportions d'agent-e-s dont l'IFSE est valorisé (examen triennal) et les montants de ces revalorisations sont différents selon les régions.*
- *Un accord de lutte contre les discriminations a été négocié, nous avons bien fait de ne pas le signer puisque les discriminations antisyndicales explosent.*
- *Les équilibres des territoires promis lors de la réforme territoriale ne sont plus respectés. Les sièges des nouvelles régions récupèrent de plus en plus de missions au détriment des anciens chefs lieux régionaux.*
- *Des négociations sur les moyens syndicaux étaient annoncées...*

***Ce CTM ne se tenant que sur une demi-journée, nous n'avons pas le temps d'être exhaustif/ve.s.***

*Notons quand même que lors du CTM du 5 juin, vous avez présenté un arrêté visant à modifier les modalités d'élection au CTM permettant de supprimer le vote à l'urne. Mme Lemaître nous avait assuré la main sur le cœur que cette modification était uniquement à la demande des organisations jeunesse et sports et que le vote à l'urne serait maintenu pour l'intégralité du périmètre travail. Nous avons été la seule organisation syndicale à s'opposer à cette modification de l'arrêté. Nous avons encore fait preuve de clairvoyance puisque le vote à l'urne a été supprimé en DIRECCTE Pays de Loire, en Auvergne Rhône Alpes, en Nouvelle Aquitaine et en Hauts de France.*

**De ces quatre ans passés en CTM, nous retiendrons que la parole de l'administration ne vaut rien. Seuls comptent les actes et ceux-ci dégradent de jour en jour le service public et les conditions de travail des agent-e-s.**

.....

Dans leur déclaration préalable, les autres syndicats sont principalement revenus sur les projets des préfets, et sur les contrôleur-e-s du travail.

La secrétaire générale a répondu sur quelques points :

Sur les contrôleur-e-s du travail, en effet la totalité des 200 postes offerts n'a pas été pourvue, « *c'est la loi des concours* ». Pour cette année il n'était pas possible de faire un concours complémentaire, mais il devrait y avoir report sur l'année prochaine. Elle est d'accord pour dire que les commentaires du jury n'étaient pas pertinents, ils vont donc briefer le prochain jury sur les propos attendus ou pas.

Pas de réponse sur la carrière et les négociations abandonnées, la seule chose que la SG affirme c'est que les contrôleur-e-s du travail ont et auront leur place en section même à l'issue du PTE.

Sur les adjoint-e-s également bloqué-e-s dans leur carrière, la SG nous dit qu'elle veut discuter des ratios de promotion.

S'agissant des projets des DIRECCTEs, elle convient qu'en effet le cadre n'est pas traditionnel : on a des propositions qui émanent de préfets, qui ne sont pas convergentes entre elles, qui remontent au gouvernement de manière parfois publique, parfois opaque.

Elle nous indique qu'il y aura bien consultation des organisations syndicales. Une fois que les cibles seront déterminées et que le personnel sera informé de celles-ci, alors les organisations syndicales pourront discuter ... des modalités d'accompagnement des réformes annoncées.

## **1- Budget 2019**

Les principaux points à retenir : nous perdons 233 postes au niveau ministériel, ce qui s'ajoute donc aux 239 de l'année dernière et à la longue liste des postes supprimés au cours de ces 10 dernières années. On ne sait pas comment ces suppressions de postes seront ventilées, la DRH n'a toujours pas communiqué aux DIRECCTEs les effectifs de référence. S'agissant du budget alloué aux missions, le ministère perd 1% de son budget par rapport à l'année dernière.

Sur les programmes 102 et 103 (emploi et formation professionnelle), 2 milliards en moins correspondant principalement à l'arrêt des emplois aidés et au transfert des restants vers le ministère de l'éducation nationale. L'essentiel du budget emploi concerne la Garantie Jeunes, les emplois francs, et le crédit d'impôt apprentissage.

Sur la formation professionnelle, c'est le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) qui accapare le budget avec notamment la création de France Compétences (Nouvel EPA).

Sur le programme 111 : le Ministère économise sur la contribution à l'ANACT (ils appellent ça « *la responsabilisation des établissements* »). Sont privilégiés les fonds pour l'ANSES pour l'élaboration du nouveau tableau des maladies professionnelles. Le reste concerne essentiellement les élections prud'homales, les formations des conseiller-e-s prud'homaux/ales ainsi que les formations et le budget de fonctionnement des défenseur-e-s syndicaux/ales.

**Pour SUD, outre les baisses globales d'effectifs que nous avons dénoncées, nous avons insisté sur les réductions d'effectifs qui touchent quelques services de SRC (contrôle du financement de la formation professionnelle) alors que tout le monde (discours officiel du ministère et Cour des comptes ) dit qu'il faut renforcer ces missions...**

## **2- Organisation des services déconcentrés**

Du fait du refus de nous communiquer les projets des préfets et les pistes précises portées par la Ministre, les seules informations que nous obtenons sont les suivantes : (voir aussi le PPT de l'administration en pj)

- Le rôle de l'Etat doit être renforcé en contrôle, lutte contre les fraudes, inspection, égalité hommes femmes mais allégé en insertion économique et tourisme ;
- Pas d'intégration des services dans les Préfectures (projet NA sur la Dordogne notamment) ;
- Peut-être l'intégration de certains services (IAE) dans les DDI (direction départementale interministérielle), ce qui n'est somme toute pas très différent d'une intégration dans les Préfectures...
- Pas de régionalisation des services (notamment de l'inspection du travail). Attention, ça ne veut pas dire pas d'inter-départementalisation !
- Pas de projet de suppression des sections d'inspection. La réorganisation de l'inspection du travail évoquée par la Ministre dans son discours au DIRECCTE sera définie après les annonces de CAP 2022, et tournera autour de la priorisation des actions ;
- Maintien des 3 pôles dans les DIRECCTEs, du côté Economie, le SER (service économique régional) resterait dans les DIRECCTEs ;
- MOE : les préfets demandent le transfert aux préfetures. Une des pistes serait que l'examen de l'emploi préalable ne se fasse plus, on raisonnerait uniquement par secteur en tension et le traitement des autorisations serait géré par les préfetures. Le sujet n'est pas tranché ;
- Le pilotage du comité exécutif des MDPH sera mené soit par la DIRECCTE, soit par l'ARS, soit par une mission nationale spécifique. Ce n'est pas tranché mais la piste de l'ARS est privilégiée ;
- Sur le pilotage des contrats aidés, celui-ci resterait dans les DIRECCTEs ;
- sur les fonctions support, il n'y aurait pas de mutualisation de la gestion RH de proximité mais il y aurait la création d'un secrétariat général commun aux services déconcentrés dans le département. Clairement, le budget serait géré en préfeture, et les moyens répartis après mutualisation. Cela concernera les stylos, le parc automobile...

**Le calendrier très serré de la mise en œuvre sera le suivant : Annonce stratégique faite par le Président le 12 décembre devant l'ensemble des Directeurs déconcentrés. Un nouveau CTM aura lieu sur le détail des missions en décembre après ces annonces, mais avant celles de la ministre. La ministre annoncera les mesures particulières aux ministères devant les chef-fe-s de service le 17 décembre.**

**Pour SUD TAS, nous défendons bien évidemment le maintien des missions et des agent-e-s dans les UD et les UR. Nous nous inquiétons également de la possibilité de voir des organisations des services déconcentrés « à la carte » (maintien en UD ou création de DDI) selon les rapports de force locaux entre Préfet et services déconcentrés et/ou selon l'évolution des effectifs prévisibles.**

### 3- France Compétences

Le décret présenté précise la nouvelle organisation de cette Institution Nationale publique, mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce sera un établissement public (EPA) qui emploiera du personnel de droit privé, et sera géré comme un établissement privé. L'objectif serait de simplifier la gouvernance de la formation professionnelle en réunissant la CNCP (enregistrement), le CNEFOP, le FPSPP.

Sur la collecte du financement de la formation professionnelle : avant, les OPCA récoltaient et remontaient les fonds à la FPSPP qui redescendait certaines sommes pour certaines missions aux OPCA. Maintenant c'est l'URSSAF qui collectera et reversera à France Compétences qui répartira entre les OPCA (pour les demandeurs d'emploi et pour le CPF).

27 agent-e-s de notre Ministère, dont 14 fonctionnaires sont concerné-e-s. Le ministère va d'abord mettre à disposition les fonctionnaires comme les agent-e-s en CDI ou CDD de droit public. Puis leur droit d'option jouera : les fonctionnaires pourront être mis à disposition sous le régime du contrat de droit privé. Il est demandé à ce que la DRH garantisse un retour de détachement sur l'ancienne résidence administrative (DGEFP). La DRH nous dit garantir un retour en Île de France (ce qui n'est pas la même chose). Les contractuel-le-s se verront proposer un contrat de droit privé. S'ils acceptent il n'y aura pas de retour possible sur un emploi public. La DRH nous indique qu'un accompagnement a eu lieu.

**A SUD TRAVAIL, nous sommes bien évidemment contre la transformation d'emplois publics en emplois privés.**

Pour : 0

Abstention CFTD

Contre : FO, SUD, CGT, UNSA, FSU

### 4- Transfert du suivi de la recherche d'emploi

Les sanctions des demandeur-e-s d'emploi pour fraude, ou fausse déclaration, ou manquements aux obligations de la recherche d'emploi sont de la compétence des DIRECCTE. Pôle Emploi avait déjà récupéré en 2008 la possibilité de prononcer les radiations. 25 ETP sont en charge de ces missions dans les DIRECCTE, répartis sur environ 100 personnes physiques. Environ 60 décisions sont rendues, 300 recours gracieux et 15 recours hiérarchiques (à la DGEFP) sont traités. Après le 1<sup>er</sup> janvier le ministère ne traitera que les recours des décisions d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**A SUD TAS, nous sommes contre la concentration des missions d'accompagnement, de contrôle et de sanction à la main de Pôle Emploi, qui se retrouve en position de juge et partie. Nous rappelons également que les agent-e-s de Pôle emploi étaient massivement en grève ces derniers jours pour dénoncer le manque de moyens dans l'accompagnement des demandeur-e-s d'emplois. Ce type de mesure ne vise qu'à réorienter l'action de Pôle emploi sur des actions de flicage des chômeurs-ses plutôt que sur de l'accompagnement.**

La SG nous indique que l'on ne parle que de 60 décisions par an. Mais ces 60 décisions ont été prises par les DIRECCTEs. Nous demandons si le nombre de radiation depuis le transfert en 2008 de ce pouvoir à Pôle emploi a augmenté. La DGEFP n'est pas capable de nous répondre, mais nous précise que cette année il y aurait eu 600 000 radiations/sanctions !!! Nous craignons donc également une explosion du nombre de sanctions administratives contre les demandeur-e-s d'emplois une fois le transfert fait.

Pour 0

Abstention 0

**Contre : unanimité des organisations présentes.**

**Le projet devra donc être revu et être représenté.**

*Pour SUD TAS, vos représentant-e-s*

*Théodore Aslamatzidis, Jean-François Azé, Naila Ott et Maëlle Silvagni*

